

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Le lundi seize septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

Numéros d'ordre et objet des délibérations prises :

2024-09-16/111 – Remplacement de membres à différentes commissions pour la commune de Montreuil-le-Chétif.

2024-09-16/112 – Renouvellement du contrat de prêt à usage grange Assé-le-Boisne aux associations « Ecole de peinture des alpes mancelles pour les jeunes » et « Ecole de peinture adulte des alpes mancelles ».

2024-09-16/113 – Forum des métiers et formations Sarthe nord et soirée familles « Un territoire, des métiers, des opportunités » - Edition 2024.

2024-09-16/114 – Demandes de fonds de concours exceptionnels.

2024-09-16/115 – Actualisation de l'action d'intérêt communautaire « Politique du logement et cadre de vie » - Pacte Territorial France Renov'.

2024-09-16/116 – Plan de mobilité simplifié – lots d'entrées de piscine CCHSAM pour les gagnants du défi covoiturage.

2024-09-16/117 – Conventions avec l'EHPAD de Fresnay-sur-Sarthe sur les conditions d'intervention des médecins traitants en EPHAD.

2024-09-16/118 – Décisions du Président et du bureau prises en application des délégations du Conseil.

Fait à Fresnay sur Sarthe, le 17 septembre 2024,

Le Président, Philippe MARTIN.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi seize septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, BOREE Patrick, BOUQUET Stéphanie, BRETON Jean-Louis, CALLUAUD Nicole, CANTILLON Francis, CHERON Claude, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COURTOIS Géraldine, DELPIERRE Pascal, DUBOIS-SCHMITT Agnès, DUVAL Lea, EVETTE Gérard, FRIMONT Jean-Pierre, GERARD Yves, GESLIN Bruno, GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, GRAFFIN Michel, GUYON Marie-France, LATOUCHE Jean-Louis, LE COCGUEN Sébastien, LEPINETTE Francis, MARTIN Philippe, MENON Claudine, OLIVIER Sandrine, PALMAS Patrick, PAVARD Georges, RALLU Philippe, RAMOND Stéphane, REIGNIER Armelle, RUEL Christian, SANGLEBOEUF Maryline.

Absents-excusés : Mesdames et Messieurs
AUBERT Joël, excusé, a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
CASTEL Claude, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
CHAUDEMANCHE Guy, excusé, est suppléé par Mme LEBON Magali,
COURNE Alain, excusé, n'est pas représenté,
DENIEUL Frédéric, excusé, a donné pouvoir à M. CANTILLON Francis,
DROUIN Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à Mme REIGNIER Armelle,
FRILEUX Anthony, excusé, a donné pouvoir à Mme DUVAL Lea,
GALLOU Jacky, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GODET Christophe, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GUIARD Sandrine, absente, n'est pas représentée,
LABRETTE-MENAGER Fabienne, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
LATA CZ Nicolas, excusé, est suppléé par Mme BELLESSERT Christine,
LECONTE Odile, absente, n'est pas représentée,
LEDOUX Jean, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
LOINARD David, excusé, a donné pouvoir à M. RUEL Christian,
MARTIN Michel, absent, n'est pas représenté,
MONNIER Pascal, excusé, a donné pouvoir à M. Philippe RALLU,
RAGOT Jean-Marc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TESSIER Jean-Luc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TRONCHET Sébastien, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
VIEILLEPEAU Gérard, excusé, est suppléé par Mme GAUGAIN Anne-Sophie.

Secrétaire de séance :

Mme BOUQUET Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation :

09 septembre 2024

Envoi le 09 septembre 2024

Affichage le 09 septembre
2024

Date de publication sur le site

www.cchautesarthealpesmancelles.fr :

Le 20 septembre 2024

Nombre de membres

en exercice : 56

Présents : 35

Absents : 21

dont suppléés : 3

dont représentés : 6

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

OBJET : REMPLACEMENT DE MEMBRES A DIFFERENTES COMMISSIONS POUR LA COMMUNE DE
MONTREUIL LE CHETIF
DELIBERATION N°2024-09-16/111

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 5211-1,
Vu l'article L 5211-40-1 du même code,
Vu la délibération n°2020-082 du 14 septembre 2020,
Vu la demande de la commune de Montreuil le Chétif, suite aux démissions de M. Alain TREHET et M. Francis MOURIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Commune de Montreuil le Chétif : M. Joël LOUBEAU membre de la commission Déchets, (à la place de M. Alain TREHET)
- Désigne Commune de Montreuil le Chétif : M. Didier JARIES membre de la commission Bâtiments / Fibre optique, (à la place de M. Francis MOURIER)
- Désigne Commune de Montreuil le Chétif : M. Jean-François LECOURT membre de la commission Finances, (à la place de M. Alain TREHET)
- Modifie la composition de ces commissions telle que présentée,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Philippe MARTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi seize septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, BOREE Patrick, BOUQUET Stéphanie, BRETON Jean-Louis, CALLUAUD Nicole, CANTILLON Francis, CHERON Claude, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COURTOIS Géraldine, DELPIERRE Pascal, DUBOIS-SCHMITT Agnès, DUVAL Lea, EVETTE Gérard, FRIMONT Jean-Pierre, GERARD Yves, GESLIN Bruno, GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, GRAFFIN Michel, GUYON Marie-France, LATOUCHE Jean-Louis, LE COCGUEN Sébastien, LEPINETTE Francis, MARTIN Philippe, MENON Claudine, OLIVIER Sandrine, PALMAS Patrick, PAVARD Georges, RALLU Philippe, RAMOND Stéphane, REIGNIER Armelle, RUEL Christian, SANGLEBOEUF Maryline.

Absents-excusés : Mesdames et Messieurs
AUBERT Joël, excusé, a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
CASTEL Claude, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
CHAUDEMANCHE Guy, excusé, est suppléé par Mme LEBON Magali,
COURNE Alain, excusé, n'est pas représenté,
DENIEUL Frédéric, excusé, a donné pouvoir à M. CANTILLON Francis,
DROUIN Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à Mme REIGNIER Armelle,
FRILEUX Anthony, excusé, a donné pouvoir à Mme DUVAL Lea,
GALLOU Jacky, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GODET Christophe, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GUIARD Sandrine, absente, n'est pas représentée,
LABRETTE-MENAGER Fabienne, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
LATACZ Nicolas, excusé, est suppléé par Mme BELLESSORT Christine,
LECONTE Odile, absente, n'est pas représentée,
LEDOUX Jean, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
LOINARD David, excusé, a donné pouvoir à M. RUEL Christian,
MARTIN Michel, absent, n'est pas représenté,
MONNIER Pascal, excusé, a donné pouvoir à M. Philippe RALLU,
RAGOT Jean-Marc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TESSIER Jean-Luc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TRONCHET Sébastien, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
VIEILLEPEAU Gérard, excusé, est suppléé par Mme GAUGAIN Anne-Sophie.

Secrétaire de séance :

Mme BOUQUET Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation :

09 septembre 2024

Envoi le 09 septembre 2024

Affichage le 09 septembre
2024

Date de publication sur le site

www.cchautesarthealpesmancelles.fr :

Le 20 septembre 2024

Nombre de membres

en exercice : 56

Présents : 35

Absents : 21

dont suppléés : 3

dont représentés : 6

Votants : 43

dont pour : 43

dont contre : 0

dont abstention : 0

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT PRET A USAGE GRANGE ASSE-LE-BOISNE AUX ASSOCIATIONS « ECOLE DE PEINTURE DES ALPES MANCELLES POUR LES JEUNES » ET « ECOLE DE PEINTURE ADULTE DES ALPES MANCELLES »
DELIBERATION N°2024-09-16/112

Rapporteur : M. Jean-Louis CLEMENT

M. Yves GERARD ne prend pas part au débat, ni au vote.

Depuis 2010, les associations « ECOLE DE PEINTURE DES ALPES MANCELLES POUR LES JEUNES » et « ECOLE DE PEINTURE ADULTE DES ALPES MANCELLES » sont accueillies dans les locaux de la « Grange » à Assé le Boisne pour permettre le développement de leurs activités.

Le contrat de prêt à usage pour chacune des associations est arrivé échéance.

Il est proposé de renouveler, pour chaque association, à compter du 1^{er} septembre 2024 le contrat de prêt à usage selon les articles 1875 et suivants du Code civil, mettant à disposition les locaux de la grange d'Assé le Boisne à titre gratuit, pour une durée de trois ans. Chaque contrat de prêt à usage détaille les locaux accessibles au public et les modalités de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à signer le contrat de prêt à usage pour chaque association « ECOLE DE PEINTURE DES ALPES MANCELLES POUR LES JEUNES » et « ECOLE DE PEINTURE ADULTE DES ALPES MANCELLES » tel que défini,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Philippe MARTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi seize septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, BOREE Patrick, BOUQUET Stéphanie, BRETON Jean-Louis, CALLUAUD Nicole, CANTILLON Francis, CHERON Claude, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COURTOIS Géraldine, DELPIERRE Pascal, DUBOIS-SCHMITT Agnès, DUVAL Lea, EVETTE Gérard, FRIMONT Jean-Pierre, GERARD Yves, GESLIN Bruno, GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, GRAFFIN Michel, GUYON Marie-France, LATOUCHE Jean-Louis, LE COCGUEN Sébastien, LEPINETTE Francis, MARTIN Philippe, MENON Claudine, OLIVIER Sandrine, PALMAS Patrick, PAVARD Georges, RALLU Philippe, RAMOND Stéphane, REIGNIER Armelle, RUEL Christian, SANGLEBOEUF Maryline.

Absents-excuses : Mesdames et Messieurs
AUBERT Joël, excusé, a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
CASTEL Claude, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
CHAUDEMANCHE Guy, excusé, est suppléé par Mme LEBON Magali,
COURNE Alain, excusé, n'est pas représenté,
DENIEUL Frédéric, excusé, a donné pouvoir à M. CANTILLON Francis,
DROUIN Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à Mme REIGNIER Armelle,
FRILEUX Anthony, excusé, a donné pouvoir à Mme DUVAL Lea,
GALLOU Jacky, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GODET Christophe, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GUIARD Sandrine, absente, n'est pas représentée,
LABRETTE-MENAGER Fabienne, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
LATA CZ Nicolas, excusé, est suppléé par Mme BELLESSERT Christine,
LECONTE Odile, absente, n'est pas représentée,
LEDOUX Jean, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
LOINARD David, excusé, a donné pouvoir à M. RUEL Christian,
MARTIN Michel, absent, n'est pas représenté,
MONNIER Pascal, excusé, a donné pouvoir à M. Philippe RALLU,
RAGOT Jean-Marc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TESSIER Jean-Luc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TRONCHET Sébastien, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
VIEILLEPEAU Gérard, excusé, est suppléé par Mme GAUGAIN Anne-Sophie.

Secrétaire de séance :

Mme BOUQUET Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation :

09 septembre 2024

Envoi le 09 septembre 2024

Affichage le 09 septembre
2024

Date de publication sur le site

www.cchautesarthealpesmancelles.fr :

Le 20 septembre 2024

Nombre de membres

en exercice : 56

Présents : 35

Absents : 21

dont suppléés : 3

dont représentés : 6

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

OBJET : FORUM DES METIERS ET FORMATIONS SARTHE NORD ET SOIREE FAMILLES « UN TERRITOIRE, DES METIERS, DES OPPORTUNITES » - EDITION 2024
DELIBERATION N°2024-09-16/113

Rapporteur : M. Philippe RALLU

Fort du succès du Forum des métiers et des formations 2023, les Communautés de communes du Maine Saosnois, de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé et de la Haute Sarthe Alpes Mancelles s'associent à nouveau avec la Région Pays de la Loire, la Mission Locale Sarthe Nord, les Clubs d'entreprises AGIR et HAUTE SARTHE et le CIO pour une nouvelle édition.

Le Forum des métiers et des formations Sarthe Nord sera organisé le 28 novembre 2024 à la salle SAUGONNA à Mamers.

Il a pour objectif de participer au parcours d'orientation des jeunes :

- Découvrir des métiers et des secteurs porteurs
- Faire découvrir le tissu économique du territoire Nord-Sarthe
- Présenter les différentes modalités de formation
- Susciter l'intérêt du jeune et favoriser les contacts pour engager une démarche dans son parcours d'orientation scolaire et professionnelle

Il cible les jeunes en 4^{ème} et 3^{ème} des collèges et MFR, les lycéens, les jeunes accueillis au sein de la mission locale des trois communautés de communes. Une concertation est organisée pour construire ce forum avec les 15 établissements scolaires participants cette année au forum.

Une soirée dédiée aux familles « Un Territoire, des Métiers, des Opportunités » sera organisée sur chaque territoire le mardi 3 décembre 2024 afin de présenter aux familles le tissu économique local (ses entreprises, son dynamisme), les opportunités d'emplois, les secteurs qui recrutent. Une large part sera faite aux témoignages de jeunes et d'entreprises pour valoriser le potentiel d'accompagnement du parcours professionnel du jeune sur le territoire.

La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles sera le porteur de l'organisation générale du Forum. Le budget prévisionnel est de 25 100 € TTC dont 16 800 € de valorisation des contributions volontaires (personnels impliqués, mise à disposition matérielle) et 8 300 € de dépenses réelles.

La Région des Pays de la Loire est sollicitée pour une subvention de 2 100 € TTC.

Pour financer l'organisation du Forum, chaque communauté de communes s'engage sur une contribution prévisionnelle de 2 100€ (si obtention de la subvention régionale) ou 2 770€ (si non financement par la Région Pays de la Loire). Une convention sera rédigée pour permettre aux Communautés de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS) et du Maine Saosnois de reverser, à la CCHSAM, 1/3 du coût réel TTC restant à charge après subvention.

Le coût définitif sera connu à l'issue de la manifestation et définira les contributions réelles de chaque EPCI.

Il est proposé d'autoriser cet engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la mise en œuvre partenariale du Forum des métiers et formations et de la soirée famille pour l'édition 2024, telle que présentée,
- Autorise l'engagement financier de la CCHSAM,
- Autorise la sollicitation de la subvention auprès de la Région Pays de la Loire,
- Autorise M. le Président à signer la convention de partenariat avec les Communautés de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS) et du Maine Saosnois
- Autorise la perception des versements des communautés de communes partenaires,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Philippe MARTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi seize septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, BOREE Patrick, BOUQUET Stéphanie, BRETON Jean-Louis, CALLUAUD Nicole, CANTILLON Francis, CHERON Claude, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COURTOIS Géraldine, DELPIERRE Pascal, DUBOIS-SCHMITT Agnès, DUVAL Lea, EVETTE Gérard, FRIMONT Jean-Pierre, GERARD Yves, GESLIN Bruno, GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, GRAFFIN Michel, GUYON Marie-France, LATOUCHE Jean-Louis, LE COCGUEN Sébastien, LEPINETTE Francis, MARTIN Philippe, MENON Claudine, OLIVIER Sandrine, PALMAS Patrick, PAVARD Georges, RALLU Philippe, RAMOND Stéphane, REIGNIER Armelle, RUEL Christian, SANGLEBOEUF Maryline.

Absents-excusés : Mesdames et Messieurs
AUBERT Joël, excusé, a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
CASTEL Claude, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
CHAUDEMANCHE Guy, excusé, est suppléé par Mme LEBON Magali,
COURNE Alain, excusé, n'est pas représenté,
DENIEUL Frédéric, excusé, a donné pouvoir à M. CANTILLON Francis,
DROUIN Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à Mme REIGNIER Armelle,
FRILEUX Anthony, excusé, a donné pouvoir à Mme DUVAL Lea,
GALLOU Jacky, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GODET Christophe, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GUIARD Sandrine, absente, n'est pas représentée,
LABRETTE-MENAGER Fabienne, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
LATA CZ Nicolas, excusé, est suppléé par Mme BELLESSERT Christine,
LECONTE Odile, absente, n'est pas représentée,
LEDOUX Jean, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
LOINARD David, excusé, a donné pouvoir à M. RUEL Christian,
MARTIN Michel, absent, n'est pas représenté,
MONNIER Pascal, excusé, a donné pouvoir à M. Philippe RALLU,
RAGOT Jean-Marc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TESSIER Jean-Luc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TRONCHET Sébastien, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
VIEILLEPEAU Gérard, excusé, est suppléé par Mme GAUGAIN Anne-Sophie.

Secrétaire de séance :

Mme BOUQUET Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation :

09 septembre 2024

Envoi le 09 septembre 2024

Affichage le 09 septembre
2024

Date de publication sur le site

www.cchautesarthealpesmancelles.fr :

Le 20 septembre 2024

Nombre de membres

en exercice : 56

Présents : 35

Absents : 21

dont suppléés : 3

dont représentés : 6

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

OBJET : DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS
DELIBERATION N°2024-09-16/114

Rapporteur : M. Jean-Pierre FRIMONT

Par la délibération n° 2023-09-18/111, la CCHSAM a créé un dispositif de fonds de concours exceptionnel pour les communes.

Dans ce cadre, il est proposé de valider les demandes de fonds de concours, avec les plans de financement prévisionnels suivants :

➤ Commune de Grandchamp

Dépense HT	Montant	Recette	Montant
Mise en place d'un éclairage public solaire	4 029.65 €	Fonds de concours CCHSAM	900.00 €
		Commune	3 129.65 €
Total	4 029.65 €	Total	4 029.65 €

➤ Commune de Saint Aubin de Locquenay

Dépense HT	Montant	Recette	Montant
Construction d'une MAM	286 014.05 €	DETR 2020	75 000.00 €
		Région	50 000.00 €
		Département	12 240.00 €
		Fonds de concours CCHSAM	1 200.00 €
		Commune	147 574.05 €
Total	286 014.05 €	Total	286 014.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Attribue un fonds de concours de 900 € à la commune de Grandchamp pour la mise en place d'un éclairage public solaire,
- Attribue un fonds de concours de 1 200 € à la commune de Saint Aubin de Locquenay pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.
-

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Philippe MARTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi seize septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, BOREE Patrick, BOUQUET Stéphanie, BRETON Jean-Louis, CALLUAUD Nicole, CANTILLON Francis, CHERON Claude, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COURTOIS Géraldine, DELPIERRE Pascal, DUBOIS-SCHMITT Agnès, DUVAL Lea, EVETTE Gérard, FRIMONT Jean-Pierre, GERARD Yves, GESLIN Bruno, GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, GRAFFIN Michel, GUYON Marie-France, LATOUCHE Jean-Louis, LE COCGUEN Sébastien, LEPINETTE Francis, MARTIN Philippe, MENON Claudine, OLIVIER Sandrine, PALMAS Patrick, PAVARD Georges, RALLU Philippe, RAMOND Stéphane, REIGNIER Armelle, RUEL Christian, SANGLEBOEUF Maryline.

Absents-excuses : Mesdames et Messieurs
AUBERT Joël, excusé, a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
CASTEL Claude, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
CHAUDEMANCHE Guy, excusé, est suppléé par Mme LEBON Magali,
COURNE Alain, excusé, n'est pas représenté,
DENIEUL Frédéric, excusé, a donné pouvoir à M. CANTILLON Francis,
DROUIN Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à Mme REIGNIER Armelle,
FRILEUX Anthony, excusé, a donné pouvoir à Mme DUVAL Lea,
GALLOU Jacky, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GODET Christophe, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GUIARD Sandrine, absente, n'est pas représentée,
LABRETTE-MENAGER Fabienne, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
LATA CZ Nicolas, excusé, est suppléé par Mme BELLESSERT Christine,
LECONTE Odile, absente, n'est pas représentée,
LEDOUX Jean, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
LOINARD David, excusé, a donné pouvoir à M. RUEL Christian,
MARTIN Michel, absent, n'est pas représenté,
MONNIER Pascal, excusé, a donné pouvoir à M. Philippe RALLU,
RAGOT Jean-Marc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TESSIER Jean-Luc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TRONCHET Sébastien, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
VIEILLEPEAU Gérard, excusé, est suppléé par Mme GAUGAIN Anne-Sophie.

Secrétaire de séance :

Mme BOUQUET Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation :

09 septembre 2024

Envoi le 09 septembre 2024

Affichage le 09 septembre
2024

Date de publication sur le site

www.cchautesarthealpesmancelles.fr :

Le 20 septembre 2024

Nombre de membres

en exercice : 56

Présents : 35

Absents : 21

dont suppléés : 3

dont représentés : 6

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : ACTUALISATION DE L'ACTION D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE « POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE » - PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'
DELIBERATION N°2024-09-16/115**

Rapporteur : M. Stéphanie BOUQUET

Vu la Commission Habitat – France Services du 10 septembre 2024,

Dans le cadre de la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a validé, lors de la délibération du 13 mars 2024, la création d'un nouveau dispositif d'intervention programmée en faveur de l'amélioration de l'habitat, à compter du 1^{er} janvier 2025 : le Pacte Territorial France Rénov'.

Ce nouveau dispositif de contractualisation avec les collectivités locales remplace le dispositif « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) » et la « Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) » pour regrouper en une seule convention Programme d'Intérêt Général (PIG) les différents niveaux d'accompagnement des ménages pour l'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, résorption de l'habitat indigne et adaptation du logement à la perte d'autonomie) sur trois volets de prestations :

- Dynamique territoriale
- Information, conseil, orientation
- Accompagnement

Une présentation de ce nouveau dispositif est faite en séance.

Bien que la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ait délibéré pour approuver la réalisation d'une OPAH sur le territoire communautaire le 25 octobre 2021, la modification de dispositif national nécessite l'actualisation des statuts de la Communauté de communes afin de s'adapter aux nouvelles modalités de contractualisation en faveur des habitants de notre territoire.

Il conviendrait de modifier l'intitulé de l'action d'intérêt communautaire actuellement définie « Etudes pour les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat » par « Mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' pour la période 2025 à 2027,
- Valide l'actualisation des statuts par la modification de l'intérêt communautaire, telle que présentée,
- Autorise M. le Président à engager les démarches nécessaires pour calibrer les objectifs quantitatifs et financiers du Pacte territorial France Rénov' pour la période 2025 à 2027,
- Autorise M. le Président à signer la convention PIG Pacte territorial France Rénov',
- Autorise M. le Président à mener une consultation pour la mise en œuvre des actions sur l'ensemble des thématiques et à signer le marché 2025 à 2027 en résultant,
- Autorise M. le Président à solliciter toute subvention concernant cette nouvelle mise en œuvre
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Philippe MARTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi seize septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, BOREE Patrick, BOUQUET Stéphanie, BRETON Jean-Louis, CALLUAUD Nicole, CANTILLON Francis, CHERON Claude, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COURTOIS Géraldine, DELPIERRE Pascal, DUBOIS-SCHMITT Agnès, DUVAL Lea, EVETTE Gérard, FRIMONT Jean-Pierre, GERARD Yves, GESLIN Bruno, GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, GRAFFIN Michel, GUYON Marie-France, LATOUCHE Jean-Louis, LE COCGUEN Sébastien, LEPINETTE Francis, MARTIN Philippe, MENON Claudine, OLIVIER Sandrine, PALMAS Patrick, PAVARD Georges, RALLU Philippe, RAMOND Stéphane, REIGNIER Armelle, RUEL Christian, SANGLEBOEUF Maryline.

Absents-excuses : Mesdames et Messieurs
AUBERT Joël, excusé, a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
CASTEL Claude, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
CHAUDEMANCHE Guy, excusé, est suppléé par Mme LEBON Magali,
COURNE Alain, excusé, n'est pas représenté,
DENIEUL Frédéric, excusé, a donné pouvoir à M. CANTILLON Francis,
DROUIN Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à Mme REIGNIER Armelle,
FRILEUX Anthony, excusé, a donné pouvoir à Mme DUVAL Lea,
GALLOU Jacky, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GODET Christophe, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GUIARD Sandrine, absente, n'est pas représentée,
LABRETTE-MENAGER Fabienne, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
LATA CZ Nicolas, excusé, est suppléé par Mme BELLESSERT Christine,
LECONTE Odile, absente, n'est pas représentée,
LEDOUX Jean, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
LOINARD David, excusé, a donné pouvoir à M. RUEL Christian,
MARTIN Michel, absent, n'est pas représenté,
MONNIER Pascal, excusé, a donné pouvoir à M. Philippe RALLU,
RAGOT Jean-Marc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TESSIER Jean-Luc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TRONCHET Sébastien, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
VIEILLEPEAU Gérard, excusé, est suppléé par Mme GAUGAIN Anne-Sophie.

Secrétaire de séance :

Mme BOUQUET Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation :

09 septembre 2024

Envoi le 09 septembre 2024

Affichage le 09 septembre
2024

Date de publication sur le site

www.cchautesarthealpesmancelles.fr :

Le 20 septembre 2024

Nombre de membres

en exercice : 56

Présents : 35

Absents : 21

dont suppléés : 3

dont représentés : 6

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE - LOTS D'ENTRÉES DE PISCINE CCHSAM POUR LES GAGNANTS DU DÉFI COVOITURAGE
DELIBERATION N°2024-09-16/116**

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Vu le Plan de Mobilité Simplifié,
Vu le Bureau Communautaire du 04 septembre 2024,

Dans le cadre de l'action n° 4 du Plan de mobilité simplifié la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles met en œuvre la semaine du covoiturage pour promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire du 16 septembre au 21 septembre 2024. Plusieurs actions seront menées durant cette semaine avec un large partenariat pour toucher des publics variés.

En parallèle, un Défi covoiturage avec des lots à gagner aura lieu du 16 septembre au 16 octobre 2024. Différents lots permettront de favoriser la mobilisation à la pratique du covoiturage (carte carburant, entrées parc aventures du Gasseau, panier garni, jetons de lavage auto et entrées piscines).

La Communauté de communes doit délibérer expressément pour éditer des tickets d'entrée gratuite pour les piscines de Beaumont sur Sarthe et Fresnay sur Sarthe constituant ces lots, soit 5 lots de 4 entrées (2 adultes et 2 enfants) à délivrer aux gagnants du Défi covoiturage.

Des tickets spécifiques, numérotés de 1 à 20 devront mentionner qu'ils :

- Sont édités de manière spécifique dans le cadre d'une action intercommunale « Lots pour le Défi covoiturage »,
- Permettent un accès gratuit à la piscine de Beaumont sur Sarthe ou Fresnay sur Sarthe (selon le choix du gagnant), à présenter à l'accueil de la piscine,
- Ne sont « ni échangeable, ni remboursable » et « valable uniquement pour la saison 2025, selon les dates d'ouverture de la piscine ».

Ils seront délivrés selon les conditions définies dans le règlement du Défi covoiturage.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la création de tickets d'entrée gratuite comme lots dans le cadre du Défi covoiturage 2024
- Autorise M. le Président à imprimer 20 tickets « entrées gratuites », hors régie piscine comme lots dans le cadre du Défi covoiturage 2024, tel que présenté,
- Autorise les mandataires aux régies des piscines de Beaumont sur Sarthe et Fresnay sur Sarthe à accepter les tickets « entrée gratuite » comme entrée valable pour la saison 2025,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Philippe MARTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi seize septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, BOREE Patrick, BOUQUET Stéphanie, BRETON Jean-Louis, CALLUAUD Nicole, CANTILLON Francis, CHERON Claude, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COURTOIS Géraldine, DELPIERRE Pascal, DUBOIS-SCHMITT Agnès, DUVAL Lea, EVETTE Gérard, FRIMONT Jean-Pierre, GERARD Yves, GESLIN Bruno, GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, GRAFFIN Michel, GUYON Marie-France, LATOUCHE Jean-Louis, LE COCGUEN Sébastien, LEPINETTE Francis, MARTIN Philippe, MENON Claudine, OLIVIER Sandrine, PALMAS Patrick, PAVARD Georges, RALLU Philippe, RAMOND Stéphane, REIGNIER Armelle, RUEL Christian, SANGLEBOEUF Maryline.

Absents-excuses : Mesdames et Messieurs
AUBERT Joël, excusé, a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
CASTEL Claude, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
CHAUDEMANCHE Guy, excusé, est suppléé par Mme LEBON Magali,
COURNE Alain, excusé, n'est pas représenté,
DENIEUL Frédéric, excusé, a donné pouvoir à M. CANTILLON Francis,
DROUIN Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à Mme REIGNIER Armelle,
FRILEUX Anthony, excusé, a donné pouvoir à Mme DUVAL Lea,
GALLOU Jacky, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GODET Christophe, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GUIARD Sandrine, absente, n'est pas représentée,
LABRETTE-MENAGER Fabienne, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
LATA CZ Nicolas, excusé, est suppléé par Mme BELLESSERT Christine,
LECONTE Odile, absente, n'est pas représentée,
LEDOUX Jean, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
LOINARD David, excusé, a donné pouvoir à M. RUEL Christian,
MARTIN Michel, absent, n'est pas représenté,
MONNIER Pascal, excusé, a donné pouvoir à M. Philippe RALLU,
RAGOT Jean-Marc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TESSIER Jean-Luc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TRONCHET Sébastien, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
VIEILLEPEAU Gérard, excusé, est suppléé par Mme GAUGAIN Anne-Sophie.

Secrétaire de séance :

Mme BOUQUET Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation :

09 septembre 2024

Envoi le 09 septembre 2024

Affichage le 09 septembre
2024

Date de publication sur le site

www.cchautesarthealpesmancelles.fr :

Le 20 septembre 2024

Nombre de membres

en exercice : 56

Présents : 35

Absents : 21

dont suppléés : 3

dont représentés : 6

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

OBJET : CONVENTIONS AVEC L'EHPAD DE FRESNAY SUR SARTHE SUR LES CONDITIONS
D'INTERVENTION DES MEDECINS TRAITANTS EN EHPAD
DELIBERATION N°2024-09-16/117

Rapporteur : M. Yves GERARD

Vu le Code de la Santé Publique,
Vu le Code de l'action Sociale et des Familles,
Vu le Bureau Communautaire du 04 septembre 2024

La CCHSAM gère le centre de santé des Alpes Mancelles avec des médecins salariés.

Dans le cadre de leurs fonctions, ces médecins peuvent être le médecin traitant de patients qui sont à l'Ehpad Les Frênes – Les Châtaigniers, situé rue de Spilsby à Fresnay sur Sarthe, et vont dans l'établissement pour faire le suivi de leurs patients.

Précédemment, quand un médecin allait suivre un patient à l'Ehpad, c'est le patient qui payait sa consultation en présentant sa carte vitale.

L'Ehpad Les Frênes – Les Châtaigniers a décidé de passer en tarification globale avec l'ARS. Avec ce nouveau dispositif, il revient à l'Ehpad de payer les honoraires des intervenants auprès des patients : le centre de santé devra produire un état d'honoraires mensuel.

Il est nécessaire de passer des conventions tripartite Ehpad / CCHSAM / médecin salarié.

Chaque convention détaille les conditions d'intervention avec les obligations de l'Ehpad et celles du médecin traitant. Elle précise que l'Ehpad payera les honoraires à la CCHSAM, gestionnaire du centre de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la convention avec l'Ehpad Les Frênes – Les Châtaigniers sur les conditions d'interventions des médecins traitants en Ehpad,
- Autorise M. le Président à signer les conventions (une convention par médecin salarié),
- Autorise la CCHSAM à facturer l'Ehpad pour les interventions des médecins salariés,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Philippe MARTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi seize septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, BOREE Patrick, BOUQUET Stéphanie, BRETON Jean-Louis, CALLUAUD Nicole, CANTILLON Francis, CHERON Claude, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COURTOIS Géraldine, DELPIERRE Pascal, DUBOIS-SCHMITT Agnès, DUVAL Lea, EVETTE Gérard, FRIMONT Jean-Pierre, GERARD Yves, GESLIN Bruno, GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, GRAFFIN Michel, GUYON Marie-France, LATOUCHE Jean-Louis, LE COCGUEN Sébastien, LEPINETTE Francis, MARTIN Philippe, MENON Claudine, OLIVIER Sandrine, PALMAS Patrick, PAVARD Georges, RALLU Philippe, RAMOND Stéphane, REIGNIER Armelle, RUEL Christian, SANGLEBOEUF Maryline.

Absents-excusés : Mesdames et Messieurs
AUBERT Joël, excusé, a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
CASTEL Claude, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
CHAUDEMANCHE Guy, excusé, est suppléé par Mme LEBON Magali,
COURNE Alain, excusé, n'est pas représenté,
DENIEUL Frédéric, excusé, a donné pouvoir à M. CANTILLON Francis,
DROUIN Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à Mme REIGNIER Armelle,
FRILEUX Anthony, excusé, a donné pouvoir à Mme DUVAL Lea,
GALLOU Jacky, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GODET Christophe, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
GUIARD Sandrine, absente, n'est pas représentée,
LABRETTE-MENAGER Fabienne, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
LATACZ Nicolas, excusé, est suppléé par Mme BELLESSORT Christine,
LECONTE Odile, absente, n'est pas représentée,
LEDOUX Jean, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
LOINARD David, excusé, a donné pouvoir à M. RUEL Christian,
MARTIN Michel, absent, n'est pas représenté,
MONNIER Pascal, excusé, a donné pouvoir à M. Philippe RALLU,
RAGOT Jean-Marc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TESSIER Jean-Luc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
TRONCHET Sébastien, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,
VIEILLEPEAU Gérard, excusé, est suppléé par Mme GAUGAIN Anne-Sophie.

Secrétaire de séance :

Mme BOUQUET Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation :

09 septembre 2024

Envoi le 09 septembre 2024

Affichage le 09 septembre
2024

Date de publication sur le site

www.cchautesarthealpesmancelles.fr :

Le 20 septembre 2024

Nombre de membres

en exercice : 56

Présents : 35

Absents : 21

dont suppléés : 3

dont représentés : 6

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS
DU CONSEIL
DELIBERATION N°2024-09-16/118**

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. le Président informe le Conseil communautaire des décisions prises en application des délégations du Conseil au Président et au bureau communautaire par délibérations n°2020-07-15/064 et n°2020-08-31/073 :

Le Conseil communautaire a délégué :

- au Président, pour la durée du mandat,
 - toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de service et de fourniture qui peuvent être passé selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget et dans la limite de 214 000 euros,
 - la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués et huissiers de justice et experts,
 - la création et modifications des régies comptables nécessaires au financement et au fonctionnement des services communautaires,
 - la fixation des tarifs relatifs au Domaine du Gasseau et à l'espace France services,
 - la signature des conventions avec les déposants de la boutique du Domaine du Gasseau et la détermination des modalités,
 - la fixation des loyers des logements communautaires loués aux particuliers et la signature des baux de location correspondants,
 - la gestion des baux professionnels en cours.
- au bureau communautaire, pour la durée du mandat,
 - la détermination des règles d'éligibilité, la sélection et la validation des projets dans le cadre du Contrat Territoires Région (CTR).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions présentées et répertoriées dans les tableaux ci-annexés.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Philippe MARTIN

MARCHES TRAVAUX FOURNITURES SERVICES SIGNES < 214 000 € HT				
REGLEMENT FRAIS HONORAIRES AVOCATS NOTAIRES HUISSIERS EXPERTS				
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N°2020-07-15/064				
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
01/07/2024	EQUIP JARDIN	112,83 €	COURROIE POUR TONDEUSE	GASSEAU
01/07/2024	DIRECT SIGNALÉTIQUE	92,00 €	PLAQUES DE PORTES POUR NOUVEAUX CABIENTS MEDICAUX	MAISON SANTE FYE
02/07/2024	ACCESSIT	4 219,00 €	REALISATION ET POSE DE LA SIGNALÉTIQUE ZA DE BERUS	ZA BERUS
03/07/2024	BG ACCESS	3 116,90 €	MISE EN PLACE VIDEOPROTECTION LOCAUX TECHNIQUES AUX EPINETTES	CCHSAM
03/07/2024	BG ACCESS	6 746,79 €	MISE EN PLACE VIDEOPROTECTION GASSEAU (BOUTIQUE, ATELIER, GRANDE SALLE EXPO)	GASSEAU
04/07/2024	NADIA SIGNALISATION	3 677,71 €	FOURNITURE PANNEAUX COVOITURAGE + FIXATIONS	MOBILITE
04/07/2024	TRACAGE SERVICE	1 980,00 €	POSE PANNEAUX COVOITURAGE	MOBILITE
04/07/2024	NETTO DECOR	735,40 €	NETTOYAGE TAGS	GYMNASE BEAUMONT SUR SARTHE
05/07/2024	AUFFRET-PLESSIX	78,00 €	JEU DE 20 CARTES 10X15 CM	MOBILITE
05/07/2024	AUFFRET-PLESSIX	543,00 €	DEPLIANTS + FLYERS + AFFICHES	MOBILITE
05/07/2024	ACCESSIT	455,44 €	ENROULEUR IMPIMIE 2Mx1M + 200 AUTOCOLLANTS	MOBILITE
05/07/2024	EHOP	1910,00 TTC €	PREPARATION ET MISE A DISPOSITION DU JEU DE COVOITURAGE SOLIDAIRE	MOBILITE
05/07/2024	IMPRIMERIE AUFFRET PLESSIX	225,00 €	PANNEAUX CHANTIERS FINANCEURS TRAVAUX GYMNASSE	GYMNASE FRESNAY
08/07/2024	AUFFRET-PLESSIX	320,00 €	TICKETS PISCINE ADULTES	PISCINE FRESNAY SUR SARTHE
08/07/2024	AUFFRET-PLESSIX	320,00 €	TICKETS PISCINE ENFANTS	PISCINE FRESNAY SUR SARTHE
09/07/2024	PROLIANS	236,76 €	CYLINDRES LOCAUX DDS	DECHETTERIES
09/07/2024	FOUSSIER	125,00 €	CYLINDRES PORTES DORTOIRS	CENTRE SOCIAL HAUTE SARTHE
10/07/2024	PLG	605,23 €	PRODUITS D'ENTRETIEN WC BOUCLE DE LA SARTHE	SAINT LEONARD
11/07/2024	SPBM	73,00 €	GACHES POUR FERMETURE DE COULISSANT	MSP BEAUMONT
11/07/2024	SONEPAR	41,50 €	DALLE LUMINAIRE WC BOUCLE DE LA SARTHE	SAINT LEONARD
11/07/2024	PROLIANS	36,56 €	REPRODUCTION CLES	MSP FRESNAY
12/07/2024	HALL MUSIC	188,33 €	REVISION DE 3 INSTRUMENTS	EMDT
16/07/2024	SOLMUR	90,75 €	PEINTURE MULTI-ACCUEIL	CENTRE SOCIAL HAUTE SARTHE
16/07/2024	SOLMUR	1 524,00 €	STORES MULTI-ACCUEIL	CENTRE SOCIAL HAUTE SARTHE
16/07/2024	SONOCOM	470,00 €	REPARATION SUR BENNE 35 M3	DECHETTERIES
16/07/2024	SONOCOM	290,00 €	REPARATION SUR BENNE 30 M3	DECHETTERIES
16/07/2024	LEVRARD	466,60 €	ENTRETIEN POSTE DE RELEVAGE + CONTRÔLE VISUEL DES POMPES	POSTE DE RELEVAGE ST GEORGES LE GAULTIER
16/07/2024	SETIN	1 039 €	FOURNITURES DIVERS SERVICES	SERVICE TECHNIQUE
16/07/2024	SOLMUR	391 €	STORE ENROULEUR ACCEUIL	FRANCE SERVICES
16/07/2024	SONEPAR	171,72 €	CACHES PRISES MULTI-ACCUEIL	CENTRE SOCIAL HAUTE SARTHE
19/07/2024	PANNEAU POCKET	416,67 €	UTILISATION ANNUELLE DU SYSTÈME D'INFORMATION DES HABITANTS	MOBILITE
22/07/2024	TRAVAUX PUBLICS LE CLECH	2 100 €	REPARATION RESEAU EAUX USEES	FRANCE SERVICES
22/07/2024	ALLIANCE POUR L'ELEVAGE	1 307,90 €	FOURNITURES DIVERS SERVICES	PARC ANIMALIER BOURG LE ROI
23/07/2024	EVIDENCE ENVIRONNEMENTAL	700,54 €	REPARATION PAV MULTIMATERIAUX ANCINNES	DECHETS
23/07/2024	AXIANS	2 088,00 €	RENOUVELLEMENT LICENCES ANTIVIRUS	CCHSAM
24/07/2024	ACCESSIT	85,00 €	EMBASE METALLIQUE PLATE 9 KG	MOBILITE
24/07/2024	GLACES MIROIRS OUEST	91,32 €	REMPLACEMENT DE 2 VITRES	GYMNASE BEAUMONT SUR SARTHE
24/07/2024	ONF VEGETIS	2 220,00 €	POTEAUX POUR BALISAGE CIRCUITS	CIRCUITS VTT RANDONNE
24/07/2024	LACOSTE DACTYL BUREAU	15,02 €	FOURNITURES DIVERS SERVICES	CCHSAM

MARCHES TRAVAUX FOURNITURES SERVICES SIGNES < 214 000 € HT				
REGLEMENT FRAIS HONORAIRES AVOCATS NOTAIRES HUISSIERS EXPERTS				
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N°2020-07-15/064				
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
25/07/2024	INTERTRACE	1 156,60 €	FLECHES ET NUMEROS POUR BALISAG CIRCUIT	CIRCUITS VTT RANDONNE
26/07/2024	SETIN	110,68 €	COFFRE ARCHIVES	CENTRE DE SANTE DE FYE
29/07/2024	TRADIM	160,00 €	TELECOMMANDE STANDART POUR BARRIERE	DECHETTERIES SAINT OUEN
01/08/2024	LIBRAIRIE MUSICALE	54,17 €	10 ARDOISES/ 4 PORTEES	EMDT
02/08/2024	PROLIANS	15,60 €	6 MEULES TRONCONNAGE PLATE	GASSEAU
02/08/2024	PROLIANS	130,80 €	REPRODUCTION DE 4 CLES PASS	DECHETTERIES
02/08/2024	ECO DECO	16 537,00 €	CREATION D'UN BUREAU	FRANCE SERVICES
02/08/2024	FERRONNERIE D'ART HERISE ROGER	450,00 €	REPARATION PORTAIL SUITE ACCIDENT	DECHETTERIE BEAUMONT SUR SARTHE
02/08/2024	TRADIM	280,00 €	CONTRÔLE BORNE D'ACCES SUITE ACCIDENT	DECHETTERIE BEAUMONT SUR SARTHE
02/08/2024	TRADIM	781,25 €	REPLACEMENT LISSE D'ACCES SUITE ACCIDENT	DECHETTERIE BEAUMONT SUR SARTHE
06/08/2024	SYNCOPE PRO	1 327,01 €	CONCERT KRISTEL DU 11 08 2024	GASSEAU
06/08/2024	AXIANS	576,00 €	MAINTENANCE SERVEUR POUR 1 AN (SIEGE + CDS FRESNAY)	MULTISITES
06/08/2024	MECALEX	2 200,08 €	REVISION + REMISE EN ETAT GODET AVEC LAME NEUVE MANITOU	DECHETTERIE ANCINNES / BOURG LE ROI
06/08/2024	EXTEBOIS	1 959,00 €	MATERIEL POUR REPARATION AIRE DE JEUX EXTERIEURE	GASSEAU
07/08/2024	EVIDENCE	529,06 €	REPARATION D'UN CONTENEUR SEMI-ENTERRE DE MULTIMATERIAUX	DECHETTERIE ST OUEN DE MIMBRE
13/08/2024	APICEM	104,17 €	CLES DE CHIFFREMENT + ABONNMENTS MEDECINS 1 AN	CDS FRESNAY
13/08/2024	PERCHE LOISEL	96,25 €	PIECE POUR DEBROUSSAILLEUSE	GASSEAU
13/08/2024	MECALEX	5 242,00 €	ACHAT GODET MANITOU	DECHETTERIE BEAUMONT SUR SARTHE
16/08/2024	FOUSSIER	57,53 €	CYLINDRE PORTE	CENTRE SOCIAL HAUTE SARTHE
16/08/2024	DECA PROPLETE	320,00 €	NETTOYAGE DES 2 COURTS DE TENNIS COUVERTS	TENNIS SAINT AUBIN
22/08/2024	PARTEDIS	19,92 €	BARDAGE AGRICOLE SAPIN	PARC ANIMALIER BOURG LE ROI
23/08/2024	AXIANS	1 591,00 €	ORDINATEUR PORTABLE +SACOCE+LICENCE POUR CHARGEE DE MISSION LEADER	CCHSAM
26/08/2024	ETIS ENERGIE	14 072,59 €	REPLACEMENT DES MATS D'ECLAIRAGE	DECHETTERIE ST OUEN DE MIMBRE
28/08/2024	AT2 CONCEPT	148,20 €	PAPIER TOILETTE + CUBES URINOIR	GASSEAU
27/08/2024	SAS DURAND ET FILS	234,00 €	COMMANDE PLATEAUX REPAS POUR DEJEUNER JURY CONCOURS COMPLEXE SPORTIF	COMPLEXE SPORTIF MARESCHE
30/08/2024	HALL MUSIC	1 536,67 €	COMMANDE SAXOPHONE + FLUTE + MTP COR FA	EMDT
02/09/2024	PAYEN	720,00 €	ENTRETIEN DES RADIANTS	DOJO FRESNAY SUR SARTHE
04/09/2024	EVIDENCE ENVIRONNEMENT	710,37 €	REPARATION CONTENEUR SOUGE LE GANELON	DECHETTERIE
06/09/2024	GROUPE DELTA OUEST	166,00 €	COMMANDE PAPIER (50 RAMETTES A4)	CCHSAM
09/09/2024	GARAGE LALOQUETTE	1 394,41 €	REPARATION VEHICULE OPEL VIVARO	CCHSAM
10/09/2024	SOCOTEC	1 670,00 €	ANALYSE POUSSIERE GYMNASSE BEAUMONT	GYMNASSE BEAUMONT SUR SARTHE
10/09/2024	I.E.S.	157,50 €	LOCATION SONO POUR LE CONSEIL	CCHSAM
12/09/2024	EVIDENCE ENVIRONNEMENT	1 023,17 €	REPARATIONS CONTENEUR	DECHETTERIE

CONVENTIONS REGIE GASSEAU DEPOSANTS BOUTIQUE CAFE NATURE				
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073				
Date	Signataire	Montant	Objet	

MARCHES TRAVAUX FOURNITURES SERVICES SIGNES < 214 000 € HT			
REGLEMENT FRAIS HONORAIRES AVOCATS NOTAIRES HUISSIERS EXPERTS			
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-07-15/064			
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet
			Service

FIXATION DES LOYERS ET SIGNATURE DES CONTRATS DE LOCATION DES LOGEMENTS DES PARTICULIERS			
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073			
Date	Signataire	Montant	Objet

GESTION DES BAUX PROFESSIONNELS EN COURS			
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073			
Date	Signataire	Montant éventuel	Objet
10/09/2024	Hélène CABIN orthophoniste		Renouvellement d'un an du bail dérogatoire à la maison de santé de Sougé le Ganelon

CONTRAT TERRITOIRES REGION			
DELEGATION DU CONSEIL AU BUREAU EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073			
Date bureau	Objet		